

DEPASSEMENTS HORAIRE A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *

-Période du 6 AVRIL 2026 au 3 MAI 2026-

	Effectif CPAM sur la période considérée
EMPLOYES	754
CADRES	435
TOTAL CPAM	1 189

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	
EMPLOYES	22	46	2	57
CADRES	25	62	1	77
TOTAL CPAM	47	108	3	134

Volume horaires			
Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
7:34:00	52:50:00	2:51:00	63:15:00
6:28:00	80:58:00	2:00:00	89:26:00
14:02:00	133:48:00	4:51:00	152:41:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	158	est le nombre de dépassements horaires constatés
-------------------	------------	--

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM			Proportion du total des dépassements horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
des EMPLOYES	2,92%	6,10%	0,27%	53,92%	39,49%	58,76%	41,43%
des CADRES	5,75%	14,25%	0,23%	46,08%	60,51%	41,24%	58,57%
proportion du TOTAL CPAM	3,95%	9,08%	0,25%				

Durée de travail et reports de temps

- durée maximale journalière : 10 heures

- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)

- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écréte de leurs agents